

Mémoire

Le projet de loi 2 du gouvernement de CAQ
Voulant resserrer l'encadrement du Cannabis .

Par

Marcel Rondeau

Les méfaits de la prohibition

Changements proposés

Présentés

En

Commission parlementaire

Professionnel de l'éducation

Citoyen Québécois soucieux du bien-être de notre jeunesse Québécoise

Et

Père de famille

- 1 -

Le 5 décembre 2018

LA PROHIBITION, UNE ÉCHEC MONUMENTALE

Méfaits, sociaux, culturels, économiques et criminels de la prohibition.

PRÉFACE :

Mme et M. les commissaires,

La CAQ fait totalement fausse route et elle est présentement près à faire la plus bête et la plus grosse erreur de l'histoire du Québec depuis 1921.

L'Honorable M. Trudeau et le gouvernement fédéral en légalisant la marijuana à des usages récréatifs, a fait la plus belle chose pour la protection de notre jeunesse Canadienne et pour contrer le monde criminel de ce marché. Le Québec qui fut autrefois un pionnier en matière de légalisation, ne va pas aujourd'hui gâcher ce travail pour une seule question d'opportunisme politique.

Je suis père de famille de 2 enfants ; un gars de 24 ans bien établi dans la vie et une fille de 16 ans avec un problème de TDAH et trouble d'opposition sévère qui aujourd'hui est bien, mais elle a dû séjourner au total 9 mois en centre jeunesse avec de services du CRDO (centre d'aide) afin d'être sauvée de sa toxicomanie qui dura de 12 - 15 ans et qui l'a presque menée à sa mort. (Drogues de toutes sortes)

Je suis biologiste médical de formation alors l'aspect scientifique de la santé m'est très familier. Je suis depuis 27 ans, travailleur dans le monde de l'éducation. J'œuvre auprès d'étudiants du secondaire, alors la connaissance de notre jeunesse Québécoise fait partie de mon quotidien.

En tant que père de famille et professionnel de l'enseignement, protéger notre jeunesse est ma priorité dans la production de ce mémoire.

C'est donc avec plaisir et enthousiasme que j'aimerais avoir la chance de vous présenter le fruit de mon travail de recherche ayant permis la rédaction de ce mémoire

Marcel Rondeau

Les raisons de ce mémoire.

- La légalisation de La marijuanas est une excellente décision.
- Le projet de loi 2 qui fait fausse route.
- Sensibilité au bien être de notre jeunesse québécoise.
- Disfonctionnement de l'appareil gouvernemental.
- Il y a beaucoup encore de préjugés sociaux face au cannabis.

Hypothèse #1 : Hausser l'âge de 18 à 21 ans est une très mauvaise chose. Il y a un consensus depuis longtemps au Québec, la majorité est à 18 ans. Cela vient avec des droits et de responsabilités. Interdire un produit de consommation légal à une portion de la population majeur est discriminatoire et anticonstitutionnelle. De plus, cette interdiction est une prohibition pour cette tranche d'âge et l'on verra que c'est une erreur.

Hypothèse #2 : La prohibition est une grave erreur, l'histoire nous enseigne que ça ne fonctionne pas. Frein de développement et l'épanouissement de la société.

Hypothèse #3 : Pour protéger notre population et notre jeunesse québécoise, il faut passer par l'éducation pas la prohibition ou là criminalisation.

PROHIBITION :

	page
1. Historique (impact social, culturelle, économique et politique)	5
2. Conséquences de la prohibition américaine.	6
a. Sociales	
b. Culturelles	
c. Économiques	
d. Criminelles	
3. La prohibition au Canada et au Québec.	7
4. Avantages de la légalisation, sur le plan	9
a. Social	
b. Culturel	
c. Économique	
d. Criminel.	
i. De l'alcool	9
ii. Des jeux de Hazard	10
iii. Des casinos	11
iv. Du cannabis	
5. Québec capitale du divertissement en Amérique du Nord	12
6. La prohibition et le monde criminel	13
7. Rôle de la justice et le travail policier	16
8. Le rôle et responsabilité de groupes professionnels, de citoyens et des médias.	18
9. Rôle du gouvernement	20
10. Conclusion	21
 Bibliographie	 23

HISTORIQUE (Prohibition)

A la fin de 19 siècle, l'Amérique vivait avec un grave problème social. Il régnait un vent de délinquance et de violence découlant d'une consommation abusive de l'alcool. Comme toujours ce sont les plus vulnérables qui en souffraient d'avantage, soit les enfants et les femmes.

Au EU, Il se créa des groupes sociaux « Groupe de la tempérance ». Ces groupes et le clergé firent des représentations auprès du Gouvernement afin de revendiquer la prohibition de l'alcool pour solutionner ce grave problème social. Le même mouvement pris naissance au Canada.

Le gouvernement américain de Woodrow Wilson en octobre 1919 vota une loi de prohibition. Le gouvernement canadien mener par l'honorable M. Mackenzie King, fit la même chose. Au Québec, le gouvernement Gouin suivit le gouvernement canadien et décréta la prohibition au Québec en juin 1920, juste avant la fin de son mandat qui se terminait le 30 juin 1920. Suite aux élections provinciales un nouveau Gouvernement est formé et entre en poste, le 9 juillet 1920 M. Taschereau. Le premier geste du gouvernement Taschereau fut d'abolir la loi sur la prohibition au Québec. La prohibition dura donc un plus d'une semaine au Québec.

Le gouvernement Taschereau opta pour un contrôle de la distribution, de l'approvisionnement et de la qualité de l'alcool circulant au Québec en créant en 1921 « La commission des liqueurs » ancêtre de le SAQ. La société d'état, LCLQ, reçu le mandat de contrôler l'approvisionnement, la vente et la qualité de l'alcool au Québec. La LCLQ avait également le devoir d'émettre des permis aux établissements pour avoir le droit de servir de l'alcool en ses murs. Le Québec devient le seul endroit en Amérique de nord où l'alcool était légal et le seul endroit ayant opter pour un contrôle étatique de l'alcool que les groupes de tempérance et le clergé voulait voir interdire. Le Québec devint le Pionnier en la matière en Amérique du Nord.

Comme mentionné la prohibition dura une ou deux semaines au Québec et voyant l'échec des résultats de la prohibition le gouvernement canadien annula cette interdit en 1923. Par contre d'autres provinces canadiennes ont maintenues la prohibition plus longtemps dans l'histoire comme le fit l'île du Prince Edward jusqu'en 1948.

Conséquences de la prohibition aux États-Unis, au Canada et au Québec.

AUX ÉTATS-UNIS

Social :

Certes la prohibition a amené une diminution de la consommation de par la rareté de l'alcool, mais n'a pas éliminé le goût de boire donc il y avait toujours une demande. Cette demande pour un produit maintenant illégal ne fut pas sans conséquence sur la santé publique avec cette alcool frelatée de piètre qualité. Il y avait encore autant d'alcoolique et la violence n'a pas été enrayée avec cette mesure.

Culturel :

Ce fut un désastre sur le plan culturel. Des centaines de bar et salles de spectacles ont dû fermer leur porte. Les artistes internationaux boudaient les grandes villes américaines pour se produire ailleurs dont au Québec.

Économique :

Sur le plan économique les États-Unis ont vécu une période assez noire durant la prohibition. La fermeture de certaines d'établissements mena des milliers d'américains au chômage et la prohibition fut certainement un élément parmi tant d'autres qui mena les américains à vivre une crise économique importante en 1929. Le gouvernement américain remet l'alcool légale en 1933.

Criminel :

La demande d'alcool n'étant pas diminuée par la prohibition, un marché noir s'installa au États-Unis et naturellement contrôlé par le crime organisé. La mafia italienne prit le contrôle de la production et la distribution de cette or liquide. Le monde criminel roulait sur l'or, mais les américains buvaient de l'alcool de piètre qualité, des guerres de territoires ont eu lieu. Etc... On peut imaginer l'impact négatif sur la santé et la sécurité publique qu'eut la prohibition. Tous se rappelle du plus célèbre mafioso de cette époque, le très renommé « **Al Capone** ».

Politique :

En 1933 face à l'évidence que la prohibition était un échec sur tous les plans, le gouvernement américain revient sur sa décision et légalise à nouveau l'alcool.

AU CANADA ET AU QUÉBEC :

Social :

Comme le gouvernement Taschereau avait maintenue l'alcool légale tout en en prenant le contrôle avec la création de la commission des liqueurs, le Québec devint le seul endroit en Amérique du Nord où l'on pouvait boire de l'alcool tout en étant assuré d'un produit de qualité.

Culturel :

Ce fut un moment de prospérité culturelle pour tout le Québec. Des centaines de bar, cabarets et salles de spectacles virent le jour. Tous les grands artistes américains et européens venaient se produire surtout à Montréal. La métropole québécoise était florissante et avait la réputation internationale de la capitale du divertissement en Amérique du Nord. La capitale le Jazz.

Économique :

Avec tous ces bars, cabarets, salles de spectacles, ces artistes venants de partout pour se produire sur les scènes Québécoise, les années 20 furent extraordinaires pour le développement économique du Québec. Ce qui fut magnifique pour les tenanciers, pour les travailleurs, pour les artistes et surtout pour les coffres de l'état qui récoltaient les profits de la vente de l'alcool par l'intermédiaire de la société d'état ; « La commission des liqueurs du Québec »

Politique :

Avec son audace de maintenir l'alcool légale au Québec, le gouvernement Taschereau devint un pionnier en la matière et en plus un modèle à suivre. Le gouvernement canadien sera le premier à prendre exemple sur le Québec pour légaliser à nouveau l'alcool durant les années 20 et le gouvernement américain fera de même 13 ans après avoir voté une loi sur la prohibition, il rendra à nouveau l'alcool légale en 1933.

ÉVIDENCE

Certes la prohibition eut un très petit impact sur la diminution de la consommation d'alcool, de la délinquance et la violence familiale, mais fut désastreuse sur le plan santé publique (alcool de mauvaise qualité), sur le plan de la sécurité publique (Mafia) et sur le plan du développement culturel et économique. ECHEC TOTALE

Au Québec, le gouvernement Taschereau fut avant-gardiste avec la création de la commission des liqueurs. Ce fut extraordinaire pour le Québec, pour la santé et la sécurité des québécois, pour le développement culturel et surtout pour les retombées économiques. BINGO le Québec vit un moment de grande prospérité.

BÉMOL, le gouvernement Taschereau avec la légalisation a oublié une chose très importante, la protection du consommateur lui-même. Oui, il avait des normes avec cette nouvelle loi sur l'alcool ; normes de ventes, de qualité (LCLQ), l'émission de permis pour la vente de l'alcool, l'âge légale pour la consommation, mais pas ou peu de contrôle sur les lieux de consommation, rien en matière d'information et d'éducation sur les méfaits de la consommation d'alcool et finalement rien en matière de consommation d'alcool et de conduite automobile.

Même si la conduite automobile en état d'ébriété était déjà reconnue comme étant un crime inscrit au code criminel de Canada depuis 1921, rien n'était appliqué au Québec. Ce n'est qu'en 1985 avec la modification de la loi sur l'alcool au Québec que le gouvernement reconnaît la conduite automobile en état d'ébriété comme un crime tel qu'il prévu au code criminel du Canada et modifie la loi sur le code de la sécurité routière pour y inscrire des mesures administratives gérées par la SAAQ et ainsi faciliter le travail des policiers. Alcotest, limite de 0,8 dans le sang, barrages routier, saisie automobile, suspension du permis de conduire, arrestation sur le champ des conducteurs ivres et le plus important, la création de Educ Acool, organisme chargé de faire de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation auprès de la population, des méfaits de la consommation d'alcool et du danger de la conduite automobile en état d'ébriété.

C'est là que l'on a vu naitre le fameux slogan Québécois :

« La modération a bien meilleurs gout »

C'est de cette façon que l'on protège notre population, notre jeunesse Québécoise, en les éduquant, en se préoccupant des consommateurs pas du produit. Il aura fallu 64 ans (1921 à 1985) pour que le gouvernement Québécois comprenne et légifère. Peut-on

être plus rapide avec la consommation de cannabis maintenant légal. Éduquer, éduquer, éduquer par l'interdire.

Les avantages de la légalisation

Légalisation de l'alcool (Québec 1921 et LCLQ)

Social

1. Produit de Qualité disponible et souci de la santé publique.
2. Éducation (ÉDUC Alcool)

Culturel

3. Des centaines de bars, cabarets et salles de spectacles ont pignon sur rue à Montréal et l'industrie du spectacle est florissante. Montréal devint la capitale nord-américaine du divertissement.

Économique

4. Industrie culturelle et touristique en forme = d'excellents emplois de créés et des retombées économiques extraordinaires. (Spectacles, bar, hôtel, restauration etc.)
5. Alcool sous contrôle étatique = Qualité du produit, profit des ventes et de taxe dans les coffres de l'état. Cette argent est disponible pour faire le plus important ; prendre soins des consommateurs et faire de l'éducation (ÉDUC Alcool)
6. Revenus de la SAQ : de 2013 à 2018 = 5,5 milliards de dollars net, imaginer depuis la création de la LCLQ en 1921. Plus de 6900 emplois de qualités et 400 points de ventes partout au Québec.

Criminel

7. Une fois l'alcool rendue légale, accessible, de qualité et a des prix raisonnables, ce n'est plus un produit intéressant pour le monde criminel. Avec une demande comblée par l'accessibilité de l'alcool dans les succursales de LCLQ, durant les années 20 – 30 au Québec la mafia devait se trouver un autre marché. Des centaines de Bars, l'alcool coule à flots, les gens s'amuse, les jeux de Hazard se multiplient ainsi que les casinos et maisons closes. **Bingo !!** voici le nouveau créneau de la mafia Montréalaise ; Jeux de Hazard, paris, casinos et maisons closes à partir de 1921 et un peu plus tard à la fin des années 50 le trafic des stupéfiants.

Légalisation des jeux de Hazard et loteries (Québec 1969, création de la régie des alcools, des courses et des jeux RACJ et de Loto-Québec)

Social

1. Produit contrôlé et de confiance régie par les sociétés d'état.
2. Éducation avec le programme « Jeux responsables »

Culturel

3. La légalisation des jeux de Hazard et des loteries n'a pas eu un impact super important sur le développement culturel à part des émissions de radio et de télé pour le dévoilement des numéros gagnants. De façon contemporaine : « La poule aux œufs d'or »

Économique

4. Les jeux sous contrôle étatique = Qualité du produit, profit des ventes et de taxe dans les coffres de l'état. Cette argent est disponible pour faire le plus important ; prendre soins des consommateurs et faire de l'éducation (Jeux responsables)
5. Revenus de 2 milliards brut par année pour seulement les loteries avec des dividendes de 1,3 G directement dans le coffres de l'états
6. Des milliers d'emplois de qualités et une multitude de points de vente partager entre la société d'état et le secteur privé.

Criminel

7. Une fois l'alcool légalisé, le jeu de Hazard légal et accessible, ce ne sont plus des produits de marché intéressants pour le monde criminel. La mafia devait se trouver un autre marché. Ils leur restaient les casinos, les maisons closes, les prêt usuraires et le partage du marché des drogues dures avec les motards. (de 1969 à 1992). Un autre produit de moins pour le monde criminel. La légalisation est donc la solution à l'élimination de la criminalité, pas la prohibition.

Légalisation des Casinos (Québec 1992, création de la société des Casinos du Québec et Resto-casino)

Social

1. Casinos sécuritaires offrant des produits contrôlés, de confiance et adapté au réalité démographique de chaque région (ex : Communauté asiatique) une ambiance extraordinaire et le tout régie par une sociétés d'état ; La société des Casinos du Québec.
2. Éducation avec le programme « Jeux responsables »

Culturel

3. La légalisation des casinos a eu un apport important au développement culturel avec des salles de spectacle dans presque tous les casinos du Québec. Des groupes musicaux se produisent dans les bars du casino près de aires de jeux, des émissions télévision un peu plus sophistiqué « Ex : CÉLEBRATION »
4. Des restaurants de qualité et même de réputation international pour certains d'entre eux.

Économique

5. Les casinos sous contrôle étatique = Lieux sécuritaires, profits des ventes et de taxes dans les coffres de l'état. Cette argent est disponible pour faire le plus important ; prendre soins des consommateurs et faire de l'éducation (Jeux responsables)
6. Revenus de près de 1 milliards brut par année, pour seulement les années 2103-2018 c'est 5 G de revenus bruts générés par les Casinos du Québec et soit près de 18 G dans les coffres de l'état depuis la légalisation de casinos en 1992.
7. 2.5 millions de dollars par années venant de visiteurs non résidants. Des milliers d'emplois directs (6000) de qualités et un parc de 4 Casinos réparti sur le territoire Québécois.

1. Casino de Montréal août 1993
2. Casino de Charlevoix 1994
3. Casino du Lac Leamy 24 mars 1996
4. Casino Mont Tremblant 24 juin 2009

8. C'est environ 100 millions de bénéfices par année pour seulement le secteur de RESTO-CASINOS

Criminel

9. Plus d'alcool, plus le jeu de Hazard et maintenant plus de Casinos. Les marchés intéressants et lucratifs pour le monde criminel tombent un à un avec la légalisation. Ils leur restent que les maisons closes, les prêts usuraires et une partie du marché des stupéfiants. C'est n'est pas assez. La mafia doit se trouver un autre marché. Ce sera le

monde de la construction et la collusion avec les donneurs d'ouvrage dont le gouvernement du Québec lui-même.

Québec capitale du divertissement en Amérique du Nord.

Durant les années 20-30 périodes que l'on a nommée au Québec les années folles, c'est dû à la prohibition américaine et canadienne anglaise et la légalisation de l'alcool au Québec qui a permis à des centaines de bars, cabarets et salles de spectacles d'ériger pignon sur rue à Montréal et à créer une industrie du spectacle florissante. Montréal devint la capitale nord-américaine du divertissement.

Les plus grands Jazz man de l'époque se sont produits sur les scènes de Montréal, délaissant New York devenue une ville fantôme culturellement parlant durant les années de prohibition américaine.

Les grand Cabarets de Montréal de l'époque.

- Cabaret Frolic
- Le Boulevard
- Le Hollywood
- Le Bleue Sky
- Le cabaret Chinese
- Paradise
- Les vestiges de cette époque et encore en opération aujourd'hui
 - Casa Loma
 - Faisan Doré
 - Club Soda
 - Chez Paré

Ici en Outaouais : Le Standishall et l'Hôtel chez Henri.

Il est maintenant plus facile de voir les biens faits d'une légalisation. La preuve en 1933 quand le gouvernement américain annula la prohibition, une renaissance des bars, salles de spectacles et de la vie culturelle aux états unis. Les artistes internationaux renouèrent avec New-York et Montréal passa quasi aux oubliettes pour ces grands du monde du Spectacle. Le Québec perdit une grande part du marché culturel nord-Américains et de la vente de l'alcool à ces touristes américains.

Le retour des artistes internationaux et américains en sol du pays de l'Oncle Sam, laissa la place au développement du spectacle francophone au Québec. Ce fut le début de l'émancipation de la culture Canadienne française au Québec. Des grands de la chanson française passèrent au Québec (Trenet, Aznavour, Dalila ...) et nos artistes Québécois prirent leur place avec la Bolduc, Ginette Reno, Michel Louvain, Yvon Deschamps.....ect.

MERCI M. Roosevelt d'avoir mis fin, aux EU, à la prohibition le 4 décembre 1933 et d'avoir rapatrié vos artistes anglophones, cela a permis à la mise en place d'un système de spectacle Québécois francophone.

La prohibition et le monde Criminel.

Tel que vécu aux états unis dans le années 20, la prohibition a tout simplement rendu illégal un produit en ne diminuant pas la demande. Il y a des consommateurs, il y a de la demande, Il y a une demande on doit trouver ou produire le produit demandé, la prohibition amène une rareté du produit, une rareté amène une augmentation des prix, maintenant qui va distribuer un produit illégal ; le mode criminel va distribuer un produit illégal qui est dispendieux dû a sa rareté fruit de la prohibition = Enrichissement du monde criminel. C'est la loi du marché et le monde criminel étant avant tout des hommes d'affaire la connaissent très bien cette loi du marché. Il est évident de constater que la prohibition contribue à de la contrebande et à la prospérité du monde criminel.

OUPS !!! Qui est à la tête de cette chaine qu'est le marché ; C'est le consommateur. Pas de consommateurs, pas de demande, pas de nécessité du produit donc pas de marché, pas d'argent à faire. **Si on s'occupait d'aider les consommateurs à réduire leur consommation ou à consommer de façon responsable le tout irait mieux et cela passe uniquement par l'éducation.** ÉDUC Alcool, Jeux responsables.

L'histoire se répète. Durant les années de la prohibition américaine qui fut le plus célèbre mafioso ; Al Capone chef de la mafia italienne de New York.

Au Québec, prohibition des drogues, des casinos ce qui a amené un marché contrôlé par le monde criminel. La mafia, les motards et les gangs de rue. La mafia, après l'alcool a contrôlé les jeux, les paris, les maisons closes, les casinos et une partie du marché des stupéfiants. Après la légalisation de ces produits ils se sont tournés vers les contrats publiques dans le monde de la construction (Commission Charbonneau). Le grand nom de la mafia Québécoise ; La famille Rizotto.

Les drogues dures sont contrôlées en majorité par les motards et les gans de rues contrôlent les parties moins payantes du marché des drogues soit la marijuana dans le monde scolaire.

On ne peut pas oublier le nom de plus célèbre motard Québécois ; Le chef des Hells Angels Maurice MOM Boucher.

Toujours en Amérique du nord, au Mexique, il n'y a jamais eu de prohibition d'alcool car pour eux le Téquila et le Mezcal ont toujours fait partie du paysage et a toujours été un bon moteur économique pour le Mexique. Cependant, la marijuana et autres drogues sont demeurées

illégales et on connaît tous le plus célèbre chef d'un cartel Mexicain de la drogue ; EL Chapo présentement en procès aux États-Unis.

Groupes criminels organisé au Québec.

Les italiens sont en sol canadien depuis la fin des années 1800. La mafia italienne fait partie du décor Québécois depuis très longtemps. Les jeux de Hazard, les casinos, les maisons closes et les prêts usuraires furent leurs créneaux et une partie du marché des stupéfiants (héroïne). Les drogues dures ont été davantage la spécialité des motards criminalisés, tant pour l'approvisionnement que pour la distribution.

Depuis la création du premier chapitre Montréalais des Hells Angel en 1977, plusieurs groupes de motards se sont disputés le territoire québécois. Avant eux des groupes moins organisés comme la fameuse famille Dubois œuvraient dans la distribution des drogues. Cette dispute pour le territoire québécois nous a mené à ce que tous se rappelle la fameuse guerre des motards. (1994-2002). Ce fut un moment triste dans l'histoire québécoise. Plusieurs victimes innocentes périrent dont un garçon de 11ans jouant sur le trottoir. En 2000 Vito Rizzuto aurait réuni les motards en guerre et ses généraux de la mafia italienne pour tenter de négocier un retour à la paix sociale criminelle au Québec. On veut faire de l'argent et ce sans attirer l'attention des policiers. La guerre des motards a pris fin seulement en 2002. Mom Boucher voulant contrôler tout le territoire québécois pour la distribution de la cocaïne, les négociations entre les groupes de motards furent ardues. Je n'ai aucune idée de ce que la mafia et les motards ont négocié et encore moins ce que les motards ont négocié entre eux, mais il y a un moment plus calme de 2002 à 2009.

Le règne des motards fut ébranlé en 2009 avec l'opération SharQc et mom Boucher déjà dans la mire de la justice fut condamné à la prison. Ce fut une opération policière remarquable cette opération SharQc, plus de 156 arrestations en même temps sur tout le territoire du Québec, dont 111 membres en règles. Les Hells sont anéantis. Le marché de la drogue bien vivant, les Hells en dedans et la mafia affaiblit depuis l'arrestation de Vito Rizzuto, comment on fait pour continuer ? C'est là que les gangs de rues ont pris le contrôle de la distribution de la cocaïne. Ils se sont vite butés à un problème d'approvisionnement. Ce sont les Hells et la mafia qui avaient

les contacts avec entre autre les colombiens et les mexicains. Un certain Frédéric Lavoie tenta de maintenir contact avec la Colombie et le Mexique. Son jeune âge et sa méconnaissance de la culture latino-américaine eurent raison de lui. Il fut trouvé décapité en Colombie en 2014.

L'histoire nous enseigne que notre façon de faire pour éliminer le crime organisé et les drogues de nos rues ne fonctionne pas. Éliminer le produit (prohibition) amène de la contrebande et nourrit le monde criminel, éliminer les distributeurs (opération SharQc et arrestation de Rizzuto) d'autres prendront vite leur place ayant toujours des consommateurs voulants combler un besoin, créer de la rareté d'un produit (par prohibition ou opération policière comme SharQc) amène le monde criminel à produire eux même (Les asiatiques et la production de cannabis) ou à trouver un produit alternatif comme on le vit présentement. La rareté de la cocaïne après la chute des Hells Angels, de la mafia italienne et le raté de Frédéric Lavoie a amené le monde criminel à trouver une alternative pour les consommateurs en demande. C'est l'arrivé des opiacés sur le marché Canadien. Un début un peu timide avec des médicaments de prescription se retrouvant dans la rue (oxycontin, metenphétamine des anti-douleurs), mais rapidement les besoins ont grandi et BANG ! Est arrivé le fentanyl. Probablement importé par la mafia asiatique parce que l'on sait que le fentanyl que l'on retrouve dans nos rues provient de chine et que cette fameuse crise des opiacés a débuté dans l'ouest canadien où la communauté asiatique (chinoise) est en très grand nombre. Quasi absente de nos rues depuis 2009, la cocaïne réapparaît depuis 2013. Son prix n'a jamais été aussi bas dû aux opiacés qui la remplace depuis 2009.

Tableau des résultats de la prohibition vs le monde criminel.

Date	Produit prohibé	Lieux	Groupe criminel	Chef
1919	Alcool	EU-CND	Mafia	Al Capone
-1969	Jeux et paris	Québec	Mafia	Cotroni, Rizzotto
1921-1992	Casinos	Québec	Mafia	Cotroni, Rizzotto
-2009	Drogues dures	Québec	Motards	Mom Boucher
-2009	Cannabis	Québec	Chinois et gang de rue	????
2009 -	Cocaine	Québec	Gang de rue	????
-2018	Drogue	Mexique	Cartel	El Chapo

Un consommateur= Un marché. On fait de l'éducation et on aide les consommateurs à se débarrasser de leur dépendance. Voilà comment on doit faire pour se préoccuper de la santé de la population et de notre jeunesse. L'ÉDUCATION pas la prohibition.

Le rôle de la justice et le travail policier

Le travail des policiers est de protéger la population, de faire respecter les lois, **de faire de l'éducation** et de procéder à l'arrestation des contrevenants. De son côté la justice se charge de juger ces contrevenants et de les reconnaître coupables ou non des accusations portées par les policiers selon le délit commis. Un magistrat n'a pas le choix d'appliquer les lois en vigueur qui elles ont été mises en place par le législateur (gouvernement). De plus, le juge n'a aucune souplesse (sauf des mesures atténuantes) dans l'attribution des sentences selon les courants de jurisprudence en la matière. Un acte criminel est jugé selon les articles présents au code criminel et les sentences qui en découlent sont le reflet d'un crime grave soit un geste criminel.

Exemple : Un individu pris en possession de 2 grammes de cocaïne sera accusé au criminel de possession simple et sera jugé en vertu du code criminel avec une sentence grave dû à la nature du délit commis, un crime. Le consommateur de cocaïne est-il vraiment un criminel ou une personne ayant un problème de dépendance reconnue par le DSM4 comme une maladie. À mon humble avis et comme beaucoup d'experts nous l'enseignent, un individu au pris avec un problème de dépendance est MALADE pas un criminel. C'est le vendeur qui est criminel en s'approvisionnant et en distribuant un produit illégal. Le consommateur a besoin de service d'aide médical et psychosociale, pas d'avoir un dossier criminel et peut-être faire de la prison. Il a besoin de thérapie pas de réprimandes.

Un geste jugé en vertu du code criminel selon notre système de justice canadien, ***Nul n'est coupable d'un crime jusqu'à preuve du contraire***. Cette présomption légale est la beauté de notre système de justice Canadien. En matière de geste criminel, le fardeau de la preuve revient aux procureurs de la couronne et elle doit être présentée au juge ou jury sans le moindre doute raisonnable pour s'assurer d'une condamnation. Il est facile de voir que la réussite d'un plaidoyer en matière criminelle est plus difficile que selon le code civil ou le fardeau en est un de preuve probante. Ayant d'excellents avocats criminalistes au Québec nous sommes obligés de constater que plusieurs accusations de possession simple ne mèneront jamais à une condamnation faute de preuve hors de tout doute raisonnable et que ces consommateurs auront toujours un problème de dépendance et retourneront à la rue; au moins sans dossier criminel, mais sans aide médical ou psychosocial, avec des frais d'avocats à payer et ils auront occasionnés des coûts importants au système de justice pour entendre la cause. Quel doit être notre but ici ? éliminer la drogue, éliminer le marché de la drogue, éliminer le mode criminel ?

Ça ne fonctionne pas.

Il a eu, il a et il aura toujours de la drogue tant et aussi longtemps qu'il y aura une demande et une demande existe seulement, s'il y a un besoin à combler pour des consommateurs.

Nos différents corps policiers font un excellent travail en matière de lutte contre le monde criminel œuvrant dans le commerce de la drogue. Il y a des perquisitions quasi quotidiennement au Québec, il y a eu des opérations concertées et spectaculaires dans l'histoire du Québec comme SharQc 2009, écrevisse en 2010, Carcan 2011 et Kayak en 2013. Ces opérations ont permis l'arrestation de centaines de criminels, de saisir de grandes quantités de drogue, d'argent et d'armes. Cependant, il est triste de constater qu'il y a encore beaucoup de drogues dans nos rues mettant en danger la santé de notre jeunesse québécoise. S'attaquer uniquement aux vendeurs n'est pas suffisant.

La prohibition, **Ça ne fonctionne pas.**

Condamner les consommateurs, **Ça ne fonctionne pas.**

La seule arrestation de criminels, **Ça ne fonctionne pas.**

Ce n'est pas seulement en éliminant le produit, en arrêtant les consommateurs ou les vendeurs que l'on va régler le problème de criminalité lié au marché de la drogue. Vous avez bien lu ? Le marché de la drogue. C'est le **MARCHÉ** que l'on doit tuer et la seule façon de tuer un marché est d'éliminer l'élément essentiel à un marché ;

LE CONSOMMATEUR.

LE MARCHÉ =

- Consommateurs
- Demande
- Produit
- Approvisionnement ou production
- Distribution

Pour tuer un marché, il faut éliminer la demande et la seule façon est d'éliminer la tête de la chaîne d'un marché ; les consommateurs, en **éduquant la population et en aidant les individus vivant avec une dépendance**. L'histoire nous l'enseigne encore une fois, retirer le produit (prohibition ou perquisition) n'est pas suffisant, éliminer les distributeurs n'est pas suffisant (opération SharQc.....) de pénaliser les consommateurs est inutile. En 2018, nous avons encore beaucoup de drogue dans nos rues et même nous vivons une crise historique avec celle des opiacés. On élimine le marché ou on le contrôle. Nous avons choisi éthiquement de contrôler l'alcool, les jeux de Hazard, les casinos et maintenant le cannabis. Les drogues dures sont éthiquement inacceptables et c'est un marché que l'on doit tuer et non contrôler.

- 19 -

Le rôle et responsabilité des médias, ordres professionnelles

Groupes communautaires et de citoyens.

Les médias ont un rôle d'information et la majorité font un excellent travail. Cependant dans le dossier de la légalisation de la Marijuana, l'information c'est transformé en opinions plus souvent qu'autrement. Il est évident qu'il existe encore plein de préjugés non fondés dans ce dossier.

J'ai été très déçu du discours des médecins avant et après la légalisation. Encore plus des associations de policiers et des groupes de citoyens s'opposant à la légalisation. Dans leur discours respectif, HO !!!! le 17 octobre 2018, arriva pour la première fois de la marijuana en sol Canadien. Les policiers : « Qu'est-ce que nous allons faire ? Nous ne sommes pas prêts pour détecter un conducteur qui aurait consommé avant de prendre le volant. La sécurité publique est importante pour nous et nous n'avons pas les outils pour s'assurer que nos routes seront sécuritaires à partir du 18 octobre 2018 Bla, bla, bla, bla, bla.....!!!! ». ALLO!!!! la terre appelle le quartier général, Il y a toujours eu des conducteurs ayant consommés de la marijuana et même d'autres drogue avant de prendre le volant et ça n'a jamais préoccupé personne avant le 17 octobre 2018. Ben non !! La marijuana étant illégale n'existait pas dans nos rues, sur nos routes ou encore pire entre les mains de notre jeunesse. S'il y avait eu une réelle préoccupation, des appareils de détections des drogues un peu comme l'alcotest existerait depuis des décennies, la consommation de drogues et la prise du volant serait criminelle et inscrite au code de la sécurité routière depuis longtemps. Non, on a aimé mieux jouer à l'autruche durant toutes ces années (Drogues illégales = n'existe pas) et plein de conducteurs en ont peut-être perdu la vie. Vous savez, depuis plus de 50 ans on envoi des humains en mission dans l'espace et maintenant certains y passent des séjours de 6 mois à la fois à la station spatiale internationale. Ça fait très longtemps que la technologie aurait pu résoudre le petit, petit, petit problème de nos corps policiers.

UN APPAREIL DE DETECTION DES DROGUES NON INVASIF !!

Terminons avec les médecins et groupes de citoyens maintenant. Nul n'a besoin d'un doctorat pour comprendre que ni la cigarette, ni l'alcool, ni les jeux et aucune drogue n'est bon pour la santé physique et mental de gens. Il est vrai que des études ont démontrées que plus la consommation de marijuana débutait tôt dans la vie d'un adolescent, plus il y avait des risques de schizophrénie. ALORS pourquoi ne pas avoir alerté les autorités de santé publique de ce danger avant le 17 octobre 2018. POURQUOI aujourd'hui ça devient inquiétant ? La légalisation de la marijuana est pour les adultes et non pour adolescent, elle ne rendra pas le cannabis plus accessible. PRESENTEMENT et bien avant le 17 octobre 2018, nos cours d'école était déjà remplie de vendeurs qui pourraient aider la SQDC lors de ses ruptures de Stock..... ahahahaha !!! Ce n'ai pas drôle de constater que même en sachant les méfaits de la drogue sur le cerveau de nos ados, nous n'en avons pas été informer. Merci DOC.

Les groupes de tempérance et le Clergé qui en 1921 réclamaient la prohibition de l'alcool, sont remplacés en 2018 par les médecins, la haute direction de la police, des groupes de tempérance (MADD) et les médias pour dénoncer que la légalisation est une mauvaise chose et qu'il faut tout faire pour en restreindre l'accessibilité. **PLUS ça change, plus c'est pareil et on oublie de consulter notre histoire afin de forger notre avenir et celle de notre jeunesse.**

Rôle du gouvernement

Le gouvernement est comme les parents dans une famille. Ils sont la vigie des enfants et leurs protecteurs, ils dictent des règles pour toutes la petite maisonnée et même des sanctions à ceux qui ne les respectent pas. Ils gèrent le budget, la santé, éducation, les transports, les infrastructures etc....Quand ils ne sont pas certains d'un dossier, ils consultent ; un comptable, médecin, les professeurs des enfants, le mécanicien etc.

Le gouvernement dirige notre société, c'est le législateur, c'est le soutien au service de santé publique et de sécurité publique et plus, mais santé et sécurité publique est le plus important dans le présent dossier. POURQUOI ? La santé publique, la sécurité publique, les experts de la santé, ceux de la criminalité, les experts de la justice, les policiers semblent travailler en silo sans de vrais bonnes communications entre eux. POURQUOI ? Nos ministres ne voient pas à rassembler tous ces gens pour le bien-être de la société. Quand on regarde chacun des secteurs touchants le présent dossier, ils sont tous excellents. Mon travail de recherche démontre l'efficacité de plusieurs secteurs, mais la cohésion de tous ces secteurs n'est probablement pas optimale. Pour réunir tous ces gens, c'est du leadership qu'il est nécessaire, DE LA VOLONTÉ POLITIQUE à un réel changement.

C'est ce que doit faire le gouvernement, rassembler toutes ces expertises que nous possédons, donner tous les bons outils aux policiers, investir en matière de prévention et éducation, se rappeler comment on a déjà réglé de situations semblables. Surtout se munir d'un excellent service de **communication**.

Il y a une chose que les politiciens ou les hommes semblent être dépourvus et c'est de la mémoire et quand ils en ont, c'est pour nous rappeler leurs bons coups ou les ratés des gouvernements précédents. Ce sont des projets de loi rassurant que veut entendre la société, un projet, une vision d'avenir pour la société Québécoise. La société québécoise veut un gouvernement qui agit en bon PÈRE de famille pour ses citoyens, son peuple.

Ha oui ! Chaque ministère devrait s'adjoindre un historien expert du domaine pour les renseigner de leur propre histoire.

Conclusion :

La rédaction de ce mémoire fut longue et ardue, mais super enrichissante. Des heures de recherche et de lecture qui seront un aide extraordinaire pour l'étude du projet de loi 2. Selon l'analyse des résultats de ma recherche voyons à apprécier nos hypothèses

Il est plus qu'évident que de hausser l'âge légale de possession ou de consommation du cannabis de 18 à 21 ans est une grave erreur. Du moins, il ores et déjà assuré que nous raterons le but recherché de rendre inaccessible le cannabis au jeunes et en plus c'est le monde criminel qu'il les fourniront. Il y a un consensus depuis longtemps au Québec, la majorité est à 18 ans. Cela vient avec des droits et de responsabilités. Interdire un produit de consommation légal à une portion de la population majeure est discriminatoire et anticonstitutionnelle. De plus, cette interdiction est une prohibition pour cette tranche d'âge et l'on sait maintenant que la prohibition est un échec sur le plan social, culturel, économique et criminel. On n'atteindra jamais le but visé avec à nouveau de la prohibition. On reconnaît que ni la cigarette, ni l'alcool, ni les jeux, ni les drogues sont bonnes pour la santé des québécois. Nous avons fait un choix de société en limitant l'accessibilité à ces produits aux adultes, sachant très bien que nos adolescents y auraient accès. C'est un choix éthique. L'histoire nous l'enseigne qu'il est profitable de légaliser, contrôler, de faire de la prévention et de l'éducation. Légaliser ce qui est éthiquement acceptable et demeurer leader et modèle en matière de légalisation et de contrôle de produit sur le marché Québec.

Notre but est de protéger notre population et notre jeunesse québécoise des méfaits de la consommation de cannabis, alors il faut légaliser, contrôler le marché, rendre les produits accessibles par un réseau de la SQDC bien établi sur l'ensemble du territoire Québécois, de faire de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation pour amener les gens à consommer de façon responsable. Cela sera profitable pour tous sur le plan social, culturel et économique et amènera un affaiblissement du monde criminel en matière de contrôle du marché.

Il faut faire de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation dans les écoles, les centres jeunesse, avec nos policiers communautaires, dans la rue, dans nos écoles.

Il faut aider les gens au pris avec des problèmes de dépendance. En décriminalisant toutes les drogues, en offrant des centres d'injection supervisés et plus de gens sur le terrain pour les amener à sortir de ce problème.

Pays ayant décriminalisées certaines drogues

Pays	Décriminalisées
Portugal	Toutes les drogues
Bolivie	Cocaïne légalisée
Norvège	Cocaïne
Colombie	"
Mexique	"
Équateur	"
Uruguay	"

Le Mexique a même déclaré officiellement vouloir légaliser la marijuana en s'inspirant de l'expérience et du modèle canadien.

Il faut encore une fois montrer au monde criminel que c'est le législateur qui a le dernier mot. Toutes les formes de légalisations ont mené à un affaiblissement du monde criminel en ce domaine. Permettre recherche et développement pour aider les policiers à faire leur travail de protecteur du citoyen.

Les trois hypothèses de départ sont confirmées, hausser l'âge de possession ou de consommation est voué à l'échec, la prohibition est un échec connu depuis les années 20 et que l'éducation est la clé du succès en matière de protection de la population, de consommation responsable et d'affaiblissement du monde criminel.

C'est notre jeunesse, notre population et la société que nous voulons aider et nous savons maintenant comment le faire. Espérant que le présent ouvrage vous aidera dans l'étude du projet de loi 2.

Marcel Rondeau

Citoyens québécois et Père de famille

BIBLIOGRAPHIE :

La prohibition, André Côté. Octobre 2015

« Montréal culturel années 20-30 » journal de Montréal, Marie Chabot-Johnson

Code criminel

Code de la sécurité routière du Québec

Site de la SAAQ, SAQ, LOTO-QUÉBEC, Santé Canada, SQDC.

Rapport annuel SAQ, Loto-Québec 2013-2018

Histoire du crime organisé à Montréal, Pierre DeChamplain

Histoire de la mafia Montréalaise, Pierre DeChamplain

Décriminaliser la cocaïne au nom de la santé publique, TVA, Anouk-Koeing Souture.

Le Québec se distingue des autres en matière de justice pour les jeunes, Stéphanie Marin, La Presse Canadienne , 5 Novembre 2016

Wikipédia, le monde criminel au Québec, Le Hells Angles, La prohibition, La mafia Montréalaise, Les politiciens américains, Canadiens, Québécois.